



AVIS PUBLIC D'ÉLECTION PARTIELLE

Scrutin du 23 octobre 2005

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la Commission scolaire Marie-Victorin que :

1. Le poste de commissaire suivant est ouvert aux candidatures :

Le poste de la circonscription numéro 17.

Tous les renseignements concernant les limites de cette circonscription et la carte géographique de cette circonscription sont disponibles au bureau du président d'élection.

2. Toute déclaration de candidature au poste ouvert devra être produite au bureau du président d'élection à cette fin aux jours et aux heures suivants :

Mardi 20 septembre 2005 : De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi 21 septembre 2005 : De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Jeudi 22 septembre 2005 : De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Vendredi 23 septembre 2005 : De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

3. **À NOTER :**

Le dimanche 25 septembre 2005, le bureau sera ouvert de 9 h à 17 h.

4. Toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale et qui a son domicile depuis au moins six mois sur le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin peut être élue commissaire.

La déclaration de candidature comprend le nom du candidat, sa date de naissance, son adresse, la circonscription électorale pour laquelle il pose sa candidature, une attestation du serment de son éligibilité et sa signature. Le candidat doit aussi présenter une pièce d'identité.

La signature d'appui d'au moins **dix électeurs de la circonscription électorale** est requise. En regard de cette signature, chaque électeur doit indiquer son adresse comme elle doit être inscrite sur la liste électorale. À noter que ces électeurs n'ont pas à être inscrits sur cette liste. Le candidat ou son mandataire doit signer une déclaration assurant qu'il a obtenu les signatures en sa présence et qu'à sa connaissance ces électeurs sont domiciliés dans la circonscription électorale.

5. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le **23 octobre 2005** de 9 h à 19 h et
un vote par anticipation sera tenu le **16 octobre 2005** de 12 h à 20 h.

6. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection monsieur Martin Doyle.
7. J'ai nommé comme adjointe madame Alice Raynard, avocate.
8. L'électeur qui a fait le choix de voter dans la Commission scolaire Riverside doit révoquer ce choix s'il veut voter à la présente élection de la Commission scolaire Marie-Victorin. Il le fait en donnant un avis signé au directeur général de la Commission scolaire Riverside jusqu'au 6 octobre 2005 à l'adresse suivante :

Monsieur Kevin Lukian
Commission scolaire Riverside School Board
299, boulevard Sir Wilfrid-Laurier
Saint-Lambert (Québec) J4R 2V7
(450) 672-4010, poste 6015

9. Vous pouvez me joindre à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Bureau du président d'élection
13, rue Saint-Laurent Est, 2^{ème} étage
Longueuil (Québec) J4H 4B7
(450) 670-0730, poste 2026

10. Le bureau du président d'élection sera fermé du 15 juillet au 8 août 2005.

11. Donné à Longueuil, le 2 juillet 2005

François Houde, avocat
Président d'élection